

64104  
Ville de ROYAN

Séance du 16 Octobre 1964

OBJET :

ORGUE DE L'EGLISE NOTRE-DAME

Le seize Octobre mil neuf cent soixante quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 12 Octobre 1964.

Etaient présents : M. MEYER, Maire, MM. MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU et LANOUE, Adjoints, Melle FOUCHE, MM. MOUCHOT, POUGET LAMUSSE, GULLAUD, BISCAYE, MONGRAND, ETCHEBER, BERLAND, GACHET BOUCHET, BUJARD, GALLAND, Conseillers Municipaux

Représentés : M. REIX par M. LANOUE  
M. MONTANILLE par M. MATRAS  
M. FLAHAUT par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par lettre du 11 septembre 1964, M. Maurice LENFANT, Expert agréé a adressé à M. le Maire un avenant au marché de gré à gré passé le 29 septembre 1962 avec M. Robert BOISSEAU, facteur d'orgues à POITIERS.

Cet avenant s'élevant à 10.000 Fr concerne la participation de la ville aux frais engagés par la paroisse Notre-Dame, en supplément du marché précité, pour la construction de la façade de l'orgue de 16 pieds en étain martelé.

D'autre part, une facture de 6.053 Fr,35 présentée par M. Robert BAUDOUIN, menuisier à ROYAN reste à régler à ce jour, notamment pour la construction du buffet du grand orgue et travaux divers de menuiserie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avenant présenté par M. BOISSEAU et visé de l'Expert M. LENFANT.

Vu la facture de M. Robert BAUDOUIN,

./..

DECIDE

- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant au marché passé avec M. BOISSEAU, Facteur d'Orgues à POITIERS et s'élevant à la somme de 10.000 fr, représentant le montant des travaux supplémentaires nécessaires pour la finition de l'orgue de l'Eglise Notre Dame .

- de mandater à M. BOISSEAU cette somme de 10.000 frs et à M. Robert BAUDOUIN, menuisier à ROYAN, la somme de 6.053 frs, 35 cette dernière correspondant à la facture des menuiseries exécutées pour la finition de l'instrument sur l'article 42 , Chapitre XXXVII , spécialement ouvert à cet effet, sous la rubrique : " construction de l'orgue de l'Eglise Notre-Dame " pour un montant global de 16.053 Fr,35 ( seize mille cinquante trois francs trente cinq centimes).

- que cette nouvelle ouverture de crédit au budget de 1964 sera effectuée par prélèvement sur la plus-value des centimes additionnels, chapitre I -des recettes .

Fait et délibéré à Royan, les mêmes jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance .

Pour extrait conforme au registre

Pr le Maire  
l'Adjoint Délégué,



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-MER, le 16 NOV. 1964

Le Sous-Préfet,



M. MATRAS

*[Handwritten signature]*

*[Handwritten signature]*

LA COMMUNE DE ROYAN

M. l'Adjoint Délégué  
M. le Maire  
M. le Secrétaire







**APPROUVÉ**

ROCHFORD-MER, le 10 Août 1964  
Le Sous-Prefet

*[Signature]*

**EGLISE NOTRE-DAME DE  
GRANDES ORGUES**

**ROYAN**

-|-|-|-|-

**AVENANT au MARCHÉ Du 2 Novembre 1962**

-|-|-|-|-

Participation de la Ville de ROYAN aux frais engagés  
pour la construction de la façade de 16 pds en  
étain martelé.

( article 12 du Marché )

**DIX MILLE Francs. ( 10.000 Frs )**

**POITIERS, le 10 Août 1964**

*Certifié le present avenant micri et validé  
à la somme de dix mille francs*

Pour le Maire,  
L'Adjoint-Délégué :

*[Signature]*

*[Signature]*  
VU et approuvé le présent devis en date  
du 10 Août 1964

*[Signature]*



ROUEN, le 3 Septembre 1964

**ROBERT BOISSEAU FACTEUR D'ORGUES, 61, RUE DES QUATRE-CYPRES, POITIERS**

R. C. POITIERS 98 A 678

10000-100-74

C.C.P. PARIS 1956-22